

« FORSEE POWER »

Société anonyme au capital de 5.357.200,30 euros
Siège social : 1 boulevard Hippolyte Marquès – 94 200 Ivry sur Seine
RCS CRETEIL 494 605 488

(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rendons compte, conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de commerce, des informations relatives aux opérations d'options de souscription d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui ont été autorisées, en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, par :

- l'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie les 20 et 21 décembre 2018 (ci-après le « **Plan n°1** »),
- l'assemblée générale extraordinaire de la Société réunie le 5 août 2021 (ci-après le « **Plan n°2** »).

I. Le Plan n°1

Par décisions en date des 20 et 21 décembre 2018, l'assemblée générale extraordinaire de la Société (sous sa forme sociale de *société par actions simplifiée*) a notamment :

- autorisé le président de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux visés au 4ème alinéa de l'article L. 225-185 du Code de commerce, et de certains salariés de la Société (et des sociétés dont 10 % du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société), 17.137 options donnant droit à la souscription de 17.137 actions de la Société (les « **Stock-Options 2018** ») à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société ;
- précisé que chaque Stock-Option 2018 donnera droit à la souscription d'une (1) action ordinaire de la Société de dix euros de valeur nominale ;
- précisé qu'il appartiendra au Président de déterminer l'identité des bénéficiaires des Stock-Options 2018 et de fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des Stock-Options 2018 ;

Usant des délégations qui lui ont été consenties par ladite assemblée générale des 20 et 21 décembre 2018, le Président a,

- (i) selon décisions en date du 2 avril 2019 :
 - décidé que le prix de souscription des actions à émettre sur exercice du droit de souscription des Stock-Options 2018 attribués à cette date, est fixé à 340 (trois cent quarante euros) par action ;
 - attribué 6.000 Stock-Options 2018 au bénéfice du président de la Société (qui exerce aujourd'hui les fonctions de Président-Directeur Général de la Société) et au bénéfice de certains salariés de la Société ;

- (ii) selon décisions en date du 28 janvier 2020 :
 - décidé que le prix de souscription des actions à émettre sur exercice du droit de souscription des Stock-Options 2018 attribués à cette date, est fixé à 340 (trois cent quarante euros) par action ;
 - attribué 1.800 Stock-Options 2018 au bénéfice de certains salariés de la Société ;

- (iii) selon décisions en date du 13 novembre 2020 :
 - décidé que le prix de souscription des actions à émettre sur exercice du droit de souscription des Stock-Options 2018 attribués à cette date, est fixé à 340 (trois cent quarante euros) par action ;
 - attribué 750 Stock-Options 2018 au bénéfice d'un salarié de la Société ;

Le nombre des options de souscription d'actions du Plan n°1 susvisées et leur prix d'exercice ont été ajustés, au regard de la division de la valeur nominale des actions de la Société, qui a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société, tenue le 15 octobre 2021.

Au titre du Plan n°1 :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, à un mandataire social de la Société à raison du mandat qu'il exerce au sein de la Société ,
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022 par un mandataire social de la Société, à raison du mandat qu'il exerce au sein de la Société,
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, à un salarié de la Société,
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022 par un salarié de la Société.

Historique des attributions d'options de souscription d'actions du Plan n°1 :

Date d'assemblée	Plan n°1
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	20 et 21 décembre 2018
Date des décisions du Président (attribution)	2 avril 2019 28 janvier 2020 13 novembre 2020
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux et les salariés ⁽¹⁾	1 713 700
dont nombre total de stock-options attribuées au Président-Directeur Général de la Société	225 000
Point de départ d'exercice des options	Exerçables depuis l'admission des titres de la Société sur le marché réglementé Euronext
Date d'expiration	20 décembre 2033
Prix de souscription ou d'achat ⁽¹⁾	3,40 € pour les options déjà attribuées
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	-
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	75 000
Options de souscription ou d'achat d'actions déjà consenties à la date du présent document	855 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes à consentir à la date du présent document	0

(1) Nombre d'options de souscription d'actions et le prix d'exercice de ces options ont été ajustés au regard de la division de la valeur nominale des actions de la Société qui a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société, tenue le 15 octobre 2021.

II. Le Plan n°2

Par décisions en date du 5 août 2021, l'assemblée générale extraordinaire de la Société (sous sa forme sociale de *société par actions simplifiée*) a notamment :

- autorisé le président de la Société, conformément aux dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 du Code de commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des dirigeants sociaux visés au 4ème alinéa de l'article L. 225-185 du Code de commerce, et de certains salariés de la Société (et des sociétés dont 10 % du capital ou des droits de vote sont détenus directement ou indirectement par la Société), 15.000 options donnant droit à la souscription de 15.000 actions de la Société (les « **Stock-Options 2021** ») à émettre à titre d'augmentation de capital de la Société ;
- précisé que chaque Stock-Option 2021 donnera droit à la souscription d'une (1) action ordinaire de la Société de dix euros de valeur nominale ;
- précisé qu'il appartiendra au Président de déterminer l'identité des bénéficiaires des Stock-Options 2021 et de fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution des Stock-Options 2021.

Usant des délégations qui lui ont été consenties par ladite assemblée générale du 5 août 2021, le Président a selon décision en date du 12 août 2021 :

- décidé que le prix de souscription des actions à émettre sur exercice du droit de souscription des Stock-Options 2021 est fixé à 650 (six cent cinquante euros) par action ;
- attribué 15.000 Stock-Options 2021 au président de la Société (qui exerce aujourd'hui les fonctions de Président-Directeur Général de la Société).

Le nombre des options de souscription d'actions du Plan n°2 susvisées et leur prix d'exercice ont été ajustés, au regard de la division de la valeur nominale des actions de la Société, qui a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société, tenue le 15 octobre 2021.

Au titre du Plan n°2 :

- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, à un mandataire social de la Société à raison du mandat qu'il exerce au sein de la Société,
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022 par un mandataire social de la Société, à raison du mandat qu'il exerce au sein de la Société,
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été attribuée durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022, à un salarié de la Société,
- aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été levée durant l'exercice social clos le 31 décembre 2022 par un salarié de la Société.

Historique des attributions d'options de souscription d'actions du Plan n°2 :

Date d'assemblée	Plan n°2
Date de l'Assemblée Générale Extraordinaire	5 août 2021
Date des décisions du Président (attribution)	12 août 2021
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par les mandataires sociaux et les salariés ⁽¹⁾	1 500 000
dont nombre total de stock-options attribuées au Président-Directeur Général de la Société	1 500 000
Point de départ d'exercice des options	A l'issue d'une période de 2 années suivant la date d'attribution sauf réalisation d'évènements particuliers prévus dans le règlement du Plan permettant un exercice accéléré ⁽²⁾
Date d'expiration	5 août 2036
Prix de souscription ou d'achat ⁽¹⁾	6,50 €
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	- <u>Tranche 1</u> : 1.000.000 SO exerçables en cas de conversion d'obligations convertibles définies dans le Plan n°2 - <u>Tranche 2</u> : 500.000 SO exerçables en cas de conversion d'obligations convertibles et de la réalisation d'une acquisition définies dans le Plan n°2
Nombre d'actions souscrites à la date du présent document	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0
Options de souscription ou d'achat d'actions déjà consenties à la date du présent document	1 500 000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes à consentir à la date du présent document	0

(1) Le nombre d'options de souscription d'actions et le prix d'exercice de ces options ont été ajustés au regard de la division de la valeur nominale des actions de la Société qui a été décidée par l'Assemblée Générale Mixte de la Société, tenue le 15 octobre 2021.

(2) Les options de souscriptions d'actions du Plan 2 seront exerçables avant la période de blocage de 2 ans, en cas de survenance (i) d'une opération de changement de contrôle de la Société ou (ii) d'une opération de cession à 100 % de la Société

Le Conseil d'administration